



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL17-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

17. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES HERBIERS POUR L'INSTALLATION DE STATIONS VÉLO EN LIBRE-SERVICE – Rapporteur : Gérard PUAU

Le schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers (validé par délibération du Conseil communautaire le 1^{er} décembre 2021) définit les orientations prioritaires à mettre en œuvre pour développer la politique cyclable et plus particulièrement augmenter la part modale du vélo en remplacement de la voiture.

L'un des axes prioritaires de ce schéma propose la mise en place de services pour encourager la pratique cyclable et notamment pour des trajets de courte distance.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'organisation de la mobilité (article 7.2.17 des statuts) exercée en lieu et place des communes, la Communauté de communes souhaite mettre en place un service expérimental de location de vélos à assistance électrique en libre-service.

Ce service consiste à proposer aux usagers la location d'un vélo à assistance électrique directement depuis la voie publique et accessible 24h sur 24. Des stations permettant de sécuriser le stationnement des vélos sont donc installées sur l'espace public à des endroits stratégiques c'est-à-dire, visible et proche de lieux d'habitations et de pôles générateurs de déplacements.

Pour les besoins de cette installation, la Ville des Herbiers doit autoriser la Communauté de communes à occuper de façon temporaire son domaine public par le biais d'une convention définissant les droits et obligations de chacune des parties.

Précisément, il est envisagé d'installer une station-service sur la Ville des Herbiers sur les sites suivants :

Consistance et situation juridique du bien immobilier	Etat	Localisation précise du projet	Espace nécessaire mis à disposition	Matériel installé
Parcelle cadastrée Section AE 715	Espace enherbé	Hôtel des communes Le long du trottoir de la Rue du Tourniquet	Environ 10 m ²	Plateforme bétonnée Station passive composée de 6 arceaux et d'un mât d'information
Voirie publique	Trottoir en enrobé noir	Champs de Foire Proche du Transformateur électrique	Environ 10 m ²	Station électrifiée composée de 5 arceaux et d'un mât d'information Raccordement électrique
Parcelle cadastrée Section XD 707	Trottoir en enrobé noir	Tibourgère Place de parking rue de la Ferme	Environ 10 m ²	Station électrifiée composée de 5 arceaux et d'un mât d'information Raccordement électrique
Parcelle cadastrée AH 533	Place Pavée	Cap Vert Rue du Baron Pierre de Coubertin le long de la piste cyclable	Environ 10 m ²	Station passive composée de 6 arceaux et d'un mât d'information
Voirie publique	Trottoir en enrobé noir	Ardelay Rue du Donjon à côté de l'aubette de bus	Environ 10 m ²	Reprise du trottoir Station passive composée de 6 arceaux et d'un mât d'information

Pour les besoins de cette installation, la Ville des Herbiers et la Communauté de communes se sont rapprochées en vue de conclure une convention d'occupation du domaine public. Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 dernier alinéa du Code général de la propriété des personnes publiques, la mise à disposition a lieu à titre gratuit.

Il est proposé de fixer la durée de la convention à 2 ans. Les parties conviendraient, en outre, de se rencontrer un an avant l'expiration de la convention pour convenir de la poursuite ou non de l'occupation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 9 décembre 2020 portant modification des statuts pour prise de la compétence organisation des mobilités,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2125-1,

Vu le Schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers approuvé en Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville des Herbiers par la Communauté de communes du Pays des Herbiers, ci-annexé,

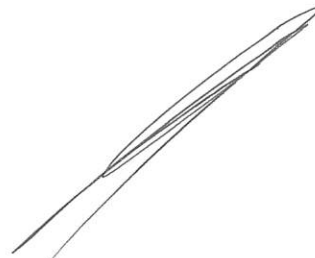
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 24 juin 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention d'occupation du domaine public de la Ville des Herbiers pour l'installation d'une station vélo en libre-service pour une durée expérimentale de 2 ans,
- autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUIL. 2026
Notifié le :